

Réponse Enquete publique Eviosys

Boîte de réception

mar. 20 févr. 15:38

Bonjour

Voici ma réponse à l'enquête publique sur l'usine Eviosys.

J'habite le quartier du Bas Chantenay.

L'augmentation de la production sur le site de l'usine pose un certain nombre de questions fondamentales auxquelles l'exploitant ne répond pas, mais que la puissance publique doit traiter. Le seul caractère conforme du nombre de pièces déposées (noté dans le rapport de la DREAL) ne suffit pas à appréhender la problématique. La puissance publique doit, dans sa responsabilité de protéger les citoyens, d'abord se poser des questions plus globales de santé publique, de sécurité, de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire et bien sûr des questions économiques.

- Tout d'abord, la mise en conformité de l'exploitant suite aux procédures enclenchées en 2021-2022 n'est toujours pas validée. Pour des riverains comme nous, ce laxisme à l'endroit d'un industriel situé en zone urbaine et proche d'une zone résidentielle faisant l'objet d'un projet d'aménagement à caractère métropolitain, dans un quartier déjà "exposé" comme le note l'adjoint à la Maire de Nantes, est incompréhensible. L'exploitant ne respecte probablement pas les normes depuis des années (les a-t-il jamais respectés ?) et l'on notera que les inspections ayant donné lieu à cette procédure de mise en conformité a été le résultat des plaintes des riverains inquiets pour leur santé. Sans ces plaintes, il n'est pas certain que l'industriel aurait agi de lui même pour respecter le code de l'environnement, ni que la puissance publique aurait fait respecter la loi.

Pour les riverains, cela pose un problème de confiance (dans l'industriel et dans les institutions publiques) et d'équité devant la loi. Nous savons tous que nous vivons dans une zone proche d'industries, et là n'est pas le problème. Ce que nous voulons, c'est que les normes soient respectées et régulièrement réévaluées au regard des enjeux de santé et d'environnement, et de la recherche, dans l'absolu et encore plus à cet endroit, proche d'habitations, de crèches, d'écoles.

- l'industriel ne s'engagement nullement dans son dossier à substituer les solvants actuellement utilisés par des substances moins nocives, qui pourtant existent comme il est inscrit dans le dossier. "explorer la possibilité", pour un industriel qui n'a pas respecté les seuils sanitaires obligatoires, revient à dire qu'il ne le fera pas. Pourtant, il a les moyens d'agrandir son usine. Pourtant, il produit à proximité d'habitations. D'autres sites industriels seraient possibles, mais produire au sein de la ville de Nantes suppose une responsabilité supérieure, et cela, les pouvoirs publics doivent le lui rappeler.

- Il n'y a toujours pas de mesure de la qualité de l'air en permanence, réalisée par la puissance publique dans le quartier du bas chantenay, pourtant exposés à plusieurs industries et résidentiel

à quelques dizaines de mètres de l'usine, ce, alors que la métropole prévoit dans le cadre de la ZAC du Bas Chantenay la construction de centaines de nouveaux logements. Cela faisait pourtant partie des demandes des riverains dès 2018-2019.

Comme les riverains l'ont plusieurs fois indiqué, les odeurs nauséabondes émanent de l'entreprise, clairement attribuables à des procédés chimiques, encore en cours plusieurs fois par semaine dès que les vents ne les chassent pas vers l'Ouest. Lorsque je sors de chez moi avec mes deux jeunes enfants pour les emmener à la crèche Jules Verne et à l'école des Réformes, j'ai peur pour leur santé. Nous ne sortons plus dans le jardin, nous avons cessé notre potager, nous n'allons pas au parc de la Boucardière mais plus loin, aux Oblates ou à Procé. Je pense au fait que mes enfants sont dans leur cour de récréation une partie de la journée et que l'usine pose des risques pour leur santé.

- L'exploitant ne fournit pas les données permettant aux citoyens de se positionner clairement sur ce projet :

* Les émissions de polluants y compris atmosphériques actuellement

* Les émissions de polluants après la mise en conformité demandée suite aux inspections de 2021

* et les émissions de polluants liés à l'augmentation de l'activité envisagée.

La mise en conformité et l'accroissement du site sont traitées comme une seule et même question alors qu'elles sont deux problématiques bien distinctes.

Pour les citoyens, il est impossible de savoir si la hausse de l'activité va engendrer un surplus de pollutions par rapport à une situation où le site ne s'agrandirait pas mais où les investissements de mise en conformité demandés en 2021 auraient vraiment été tous menés afin de respecter les seuils.

C'est d'ailleurs ce que note dans son rapport la MRAE = l'exploitant mélange dans sa demande les aspects liés à la mise en conformité de son site actuel avec ceux liés à l'augmentation de ses capacités de production.

- Politiquement, les autorités doivent se poser la questions de la multiplicité d'objectifs politiques qui me semblent incohérents, voire incompatibles, et faire des choix en préservant l'équilibre trouvé pour la ZAC du bas chantenay entre aménagement d'espaces naturels, logements, bureaux et usines. Les citoyens de Nantes ont choisi un exécutif qui a mis en place la ZAC du Bas Chantenay, qui ont accepté que le nombre de logements dans le quartier augmente sensiblement (modulo une concertation sur ce projet pour la zone du Bois hardy), et ils ont accepté qu'un espace à vocation touristique se développe du côté de la carrière miséry. Le développement de l'industrie au coeur de ce site d'aménagement urbain ne fait pas partie de ses choix, même si les administrés n'appelaient pas pour autant à une désindustrialisation du quartier. L'usine est là, elle fonctionne, les citoyens ne s'y opposent pas à condition qu'elle soit d'abord mise aux normes mais l'augmenter viendrait perturber l'équilibre trouvé entre les différents usages du territoire.

En conclusion,

Avant d'envisager une quelconque autorisation de l'augmentation de la capacité de l'usine, la puissance publique devrait d'abord :

- mesurer la qualité de l'air dans le quartier, actuellement et après mise aux normes des équipements pour respecter les seuils de polluants

- vérifier pendant une période suffisamment longue que 1) les équipements ont été mis en conformité et 2) les émissions de polluants sont durablement en dessous des normes, avec des mesures fréquentes pendant une longue période.

Je ne sais pas si les réponses des riverains à cette enquête seront prise en compte. Je l'espère. Mais j'en doute, quand on voit le rouleau compresseur politique actuellement contre les normes environnementales (simplification industrielles, suspensions des normes environnementales dans le domaine agricole, réduction des temps de recours pour les projets industriels et agricoles). Cela crée beaucoup de désespoir et d'anxiété chez les gens qui comme moi s'inquiètent de l'avenir qu'on laissera à nos enfants. Et nous sommes nombreux, situés dans toutes les classes sociales. Cela crée aussi de la défiance envers les institutions, et donc de l'abstention ou du vote pour les extrêmes/ Mais je l'envoie quand même car le droit est l'un des derniers remparts contre la loi du plus fort.

En vous remerciant de la prise en compte de cette réponse,
Cordialement